

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 DEC. 2015

communauté du  
**PAYS D'AIX**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A278**

**OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) 2015**

Le 17 décembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMIEL Michel - BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille - LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - PAOLI Stéphane – PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - BALDO Edouard donne pouvoir à LENFANT Gaëlle - BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia - BERNARD Christine donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe - ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ARDHUIN Philippe – FILIPPI Claude – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**02\_1\_03**

**CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Finances**

**Objet : Objet : Décision Modificative n° 2 - Budget Annexe du Service Public d'Élimination des Déchets (S.P.E.D.) 2015**  
**Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'adopter la Décision Modificative n°2 relative au Budget Annexe du Service Public d' Elimination des Déchets (S.P.E.D.)

**Exposé des motifs :**

Le 11 décembre 2014 le Conseil de Communauté a créé et adopté le Budget principal du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015.

Le 21 mai 2015, le Conseil de Communauté a adopté la Décision Modificative n°0 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015.

Le 10 juillet 2015, le Conseil de Communauté a adopté le Budget Supplémentaire du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015.

Le 12 novembre 2015, le Conseil de Communauté a adopté la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015.

Il convient aujourd'hui de préparer la décision modificative n°2 afin **de procéder aux ajustements et régularisations**, en investissement.

Des ajustements de crédits entre opérations sont nécessaires au vu de l'état d'avancement de certains programmes.

Ces mouvements servent à financer les travaux de construction de la plateforme de réception des végétaux des Pennes-Mirabeau.

CAV Grosses réparations	DI146	+ 250 000 €
Véhicules de collecte	DI170	- 250 000 €

Cette opération est neutre.

La Décision Modificative N°2 s'équilibre donc comme suit :

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à**

**0 €**

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11 ;

VU la délibération n°2014\_A239 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative au vote du Budget Primitif 2015 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015;

VU la délibération n°2015\_A062 du Conseil communautaire du 21 mai 2015 relative au vote de la Décision Modificative n° 0 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015 ;

VU la délibération n°2015\_A114 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 relative au vote du Budget Supplémentaire du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015 ;

VU la délibération n°2015\_A232 du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 relative au vote de la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets 2015 ;

VU l'avis de la Commission Finances et Contrôle de gestion en date du 24 novembre 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets telle qu'elle vous est présentée ci-après :

Opération budgétaire	Nature	Fonction	Libellé	Montant
146	21738	812	CAV Grosses réparations	250 000
170	2182	812	Véhicule de collecte	-250 000
TOTAL				0

OBJET : Ressources - Finances - Décision Modificative n°2 - Budget Annexe du Service Public d'Elimination des Déchets (SPED) 2015

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transpose en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015